

x

x

x

AFFAIRE N°24/22 - Construction d'un terrain de foot-ball à Saint-François -
Autorisation de retirer le lot terrassement du projet initial et de le faire
réaliser par la régie communale.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans le cadre du plan de soutien de l'économie, la Municipalité de Saint-Denis a obtenu les crédits nécessaires à la réalisation d'un terrain de foot-ball à Saint-François.

Les dossiers techniques en cours d'approbation ne permettant pas de régler les premières dépenses dans le cadre d'un marché global avant le 31 mars 1976, date limite pour l'engagement des crédits du plan de soutien, je vous propose de retirer ce cette opération le lot terrassement qui pourra être traité immédiatement en régie et permettre ainsi d'engager une partie de ces crédits.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

x

x

x

Approuvé

Saint-Denis le 10/3/76

Pour le Préfet

Le secrétaire Général

Signé: H. HURAND

en copie certifiée conforme

Le Directeur de la Coordi-

nation de l'Aménagement du

territoire et des équipements

M. Rocheteau